



Blonay, le 1^{er} juillet 2022

Préavis N° 14-2022 concernant le Plan d'affectation La Veyre-Derrey, son règlement, le rapport d'impact sur l'environnement dudit plan, le projet routier du réaménagement de la route de la Veyre-d'En-Haut, la décadastration des parcelles nos 1159, 1666, 1803 et 1892 nécessaire à l'élargissement de la route de la Veyre-d'En-Haut, la délimitation forestière, les réponses aux oppositions, les conventions foncières et financières liées au plan, ainsi que la demande d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 918'500.- HT.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 28 juin 2022 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 14-2022,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Amendement COFIN

- Les actes notariés pour les modifications foncières et de financement des équipements prévus dans les conventions explicitent la possibilité que la Municipalité réalise ou fait réaliser le parking

Au vote, l'amendement est accepté à la majorité (66 oui) moins 3 avis contraires et 3 abstentions.



a accepté à la majorité (51 oui) moins 18 avis contraires et 4 abstentions, les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

- Adopter le Plan d'affectation et son règlement modifiés suite à la mise à l'enquête publique ;
- Adopter la délimitation des lisières forestières ;
- Adopter le projet d'aménagement routier de la route de La Veyre d'En-Haut et du dossier d'expropriation ;
- Adopter les réponses aux oppositions ;
- Approuver les conventions foncières et financières ;
- Octroyer le montant des études demandé de CHF 918'500.- HT ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les participations de tiers ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires ;
- Financer la dépense par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 juin 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  La secrétaire 
Jean-Luc Bürgy  Ariane Wunderli